

**1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE**

DILUANT 014.48

Usage normal : Diluant pour peinture

BS Coatings S.A.S.

Allée Paul SABATIER - BP.88 -F- 27940 AUBEVOYE

Tel : 02 32 77 30 77

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE

NOM	N° CAS	Phrases R (*)	Symbole	Concentr ⁿ C
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	11-20-36/37-66	F , Xn	25% < C 50%
Xylènes, mélanges d'isomères	1330-20-	10-20/21-38	Xn	25% < C 50%

* Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la préparation selon la directive 99/45/CE :

		
Symbole (s)	F , Xn	
Phrases	R11-R20/21-R36/37/38	

4 - PREMIERS SECOURSCas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin si possible lui montrer l'étiquette

Inhalation :

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin

Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. En cas de brûlure, appeler un médecin .

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS FAIRE VOMIR



5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres.

A ne pas utiliser : Jets d'eau.

Recommandations : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir par pulvérisation d'eau les emballages fermés exposés au feu . Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau .

Risque de formation de mélanges explosibles au contact de l'air.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13) . Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants . Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition .

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle .

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Éviter le contact avec les yeux et la peau .

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker à une température inférieure à + 40°C dans un endroit sec, bien ventilé.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE***Mesures d'ordre technique*

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires .

Valeurs limites d'exposition pour :

Nom	VLE (1)		VME (2)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Méthyl isobutyl cétone	50	208	20	83
Xylènes, mélanges d'isomères	100	442	50	221

(1) VLE : valeur limite d'exposition à court terme (15 mn)

(2) VME : valeur limite moyenne d'exposition à long terme (8 h/j)

*Protection individuelle**Protection respiratoire :*

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches avec filtre A).

Protection des mains :

En cas de contact prolongés ou répétés, utiliser des gants en caoutchouc nitrile ou en PVC.

Les instructions et informations fournies par les fabricants de gants sur l'utilisation, le stockage, la maintenance et le remplacement doivent être suivies.

Protection des yeux :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau :

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique	Liquide
Point Éclair (méthode en vase clos)	21°C
Masse Spécifique	< 1,00
Densité des vapeurs	Plus lourdes que l'air
Limite inférieure d'explosion	Non déterminée
Solubilité dans l'eau	Insoluble

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Risque de réactions violentes avec les oxydants et réducteurs forts ainsi que les halogènes pouvant entraîner incendies et explosion.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central . Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertige, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience .

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.



12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (99/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Détruire le produit et les emballages conformément aux règlements locaux . N'incinérer que dans des installations agréées . Ne pas incinérer les emballages fermés .

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR par la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Préparation :


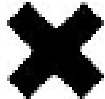
CLASSE	Gpe EMB	Code DANGER	ADR	ONU	IMDG		Polluant Marin
					FDS INCENDIE	FDS DÉVERSEMENT	
3	II	33	F1	1263	FE	SE	NON

étiquette : 33

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aux termes de l'arrêté du 21/02/90 modifié , le produit est étiqueté comme suit :

Contient du : Méthyl isobutyl cétone , Xylène

Classe de Danger		F	Facilement Inflammable		Xn	Nocif
R11	Facilement inflammable					
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau					
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau					
S16	Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer					
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste					
S33	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques					
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés					
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées					

Tableaux des maladies professionnelles :

Tableaux n°s 4 Bis et 84
(prévus à l'article R 461-3 du Code du Travail)



16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le N° figure au chapitre 2 :

Phrases	Libellé
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20	Nocif par inhalation
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Objet de la révision : Mise à Jour en accord avec les nouvelles directives européennes